

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Nancy Fortin, Directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim;

1. Que lors de la séance ordinaire du 1 février dernier, le conseil municipal de Rivière-Ouelle a adopté le *Règlement 2022-03 décrétant les travaux d'entretien des cours d'eau effectués en 2021* ;
2. Que ledit règlement est présentement en vigueur ;
3. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 133, route 132, à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 3 février 2022



Nancy Fortin, Directrice générale, greffière-trésorière par intérim